



Assemblée communale ordinaire de la Commune de Vuisternens-dt-Romont
Lundi 19 décembre 2011 convoquée pour 20h00 à la salle communale à La Joux

<u>Présidence :</u>	<i>M. Jean-Bernard Chassot, syndic</i>
<u>Citoyennes et citoyens actifs :</u>	<i>1'410 convoqués par voie de « tout ménage »</i>
<u>Citoyennes et citoyens présents :</u>	<i>73 – (5.18 %) compris les membres du Conseil communal</i>
<u>Scrutateurs nommés :</u>	<i>M. André Oberson, Sommentier, 1^{ère} table côté café M. Dominique Pittet, 2^{ème} table côté café et la table du Conseil communal M. François Castella, 2 tables côté fenêtre</i>
<u>Citoyennes et citoyens excusés :</u>	<i>Mmes Maguy Grivet, Odile Girard et Véronique Papaux MM. Paul Girard et Cédric Menoud</i>
<u>Tractanda :</u>	<i>Selon convocation du 30 novembre 2011</i>

Ouverture d'assemblée par M. Jean-Bernard Chassot, Syndic ;

Monsieur le Député, Citoyennes et Citoyens de Vuisternens-devant-Romont, Madame la représentante de la presse, le Conseil communal a le plaisir de vous saluer et vous accueillir à La Joux pour cette assemblée communale, convoquée selon les dispositions de la loi sur les communes et du mode de convocation décidé en début de législature. Bienvenue également aux nouvelles et nouveaux citoyens qui sont présents pour la première fois.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, M. le Syndic demande s'il y a des remarques ou observations concernant la convocation et l'ordre du jour de cette assemblée. Comme ce n'est pas le cas, **l'assemblée est officiellement ouverte, il est 20h05**

Les scrutateurs sont nommés et l'assemblée peut délibérer selon l'ordre du jour établi.

1. Procès-verbaux des assemblées du 09 mai 2011 et du 05 septembre 2011
► Approbation

Ces procès-verbaux étaient à disposition au bureau communal et sur le site Internet pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle ils ne seront pas lus.

Comme il n'y a aucune remarque, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ces procès-verbaux en levant la main.

Vote :

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 09 mai 2011

◆ Le PV est approuvé à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 05 septembre 2011

◆ Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Budget 2012

M. le Syndic passe de suite la parole à M. Jérôme Bifrare, responsable des finances, pour commenter le budget de fonctionnement du ménage communal, chapitre par chapitre.

2.1. Présentation générale du budget de fonctionnement :

♦ M. Jérôme Bifrare présente le budget qui se solde par un déficit de Frs 94'420.- Par chapitre, il donne diverses informations.

Les coûts administratifs sont en légère diminution, car l'année 2012 ne sera pas une année électorale et les frais d'achat de matériel pour la reprise de l'encaissement des impôts par la commune ont été pris en compte sur l'année 2011

L'ordre public est majoré en raison de l'intégration des comptes du CSPI Glâne-Est, gérés par notre commune, y compris l'achat d'appareils respiratoires.

Au chapitre de l'enseignement et de la formation, de même qu'aux chapitres de la santé et des affaires sociales, les charges sont régulièrement en augmentation.

Pour le bâtiment scolaire, un montant de Fr. 8'000.- a été prévu afin d'assurer la charge supplémentaire liée aux travaux de réparation de l'installation de chauffage.

Un nouveau poste est ajouté dans les affaires sociales, il s'agit de l'accueil extra scolaire inséré dans le chapitre de la structure pour la petite enfance, car la commune a l'obligation légale de créer une structure indépendante pour l'accueil de la jeunesse. Elle coïncidera avec l'organisation de la 2^{ème} classe enfantine à partir de la rentrée scolaire 2013

♦ Question de Mme Nicole Richard, elle désire savoir comment sera organisé l'accueil extra scolaire ? *Réponse de M. le Syndic, un groupe de travail a été créé, il est composé d'enseignants et de parents. Ce groupe étudiera, en fonction des exigences de l'Etat, la mise sur pied de cette structure, en parallèle avec l'organisation de la 2^{ème} classe enfantine.*

♦ M. Jérôme Bifrare poursuit en rappelant le projet d'adduction d'eau, mis de côté depuis quelques années en raison de finances communales difficiles. Ce projet sera revu durant l'année 2012, avec un premier jet financier qui sera probablement intégré dans le budget 2013

Cela est rendu nécessaire par le vieillissement de certaines conduites et l'achat toujours plus conséquent d'eau potable auprès des associations AVGG et GAGEC.

Un nouveau chapitre a vu le jour, il s'agit de celui de l'énergie. Il s'agit également d'une exigence cantonale en la matière et une commission a été mise en place afin d'élaborer un projet communal.

Au chapitre de la gérance de la fortune, l'intérêt des dettes a pu être diminué en raison du remboursement d'une dette de Frs 1'400'000.- M. Bifrare ajoute que Frs 860'000.- ont été payés pour les travaux de rénovation de la route Villariaz/Mézières, sans avoir dû recourir à un emprunt.

Un nouveau compte « délégation de compétence » a été inséré dans le budget à la demande du SCom, il s'agit du montant de Frs 50'000.- voté par l'assemblée au printemps dernier.

♦ Comme il n'y a pas de question, M. le Syndic remercie M. Jérôme Bifrare pour l'ensemble des explications transmises et passe au point 2.2. de l'ordre du jour.

2.2. Présentation des investissements, participation communale route Romont-Vaulruz, secteur Vuisternens-Sâles

♦ M. le Syndic : Le Conseil communal a décidé de mettre cet investissement à l'ordre du jour de cette assemblée bien qu'il soit probable que la dépense effective ne se fasse qu'en 2013

Il s'agit de la participation de la commune de Vuisternens pour les demandes faites dans le cadre des améliorations de la route Vuisternens-Vaulruz, ainsi que les réalisations décidées par l'Etat, mais qui touchent directement notre commune.

Le Conseil communal a demandé un giratoire au croisement de la route de La Joux. Cette requête a été acceptée par l'Etat et la Commune doit participer pour le raccordement du chemin de débord menant vers le garage Ed. Gay. Cette demande a été faite en lieu et place de la construction d'un trottoir sur ce secteur, afin de sécuriser le cheminement des piétons jusqu'à l'arrêt de bus du garage Gay. Coût pour cette réalisation Frs 170'000.-

Le chemin de débord est quant à lui entièrement à charge de l'Etat, il sera repris par la commune au terme des travaux.

La deuxième requête était une présélection pour obliquer vers le garage Gay, afin que les bus TPF sortent de l'axe principal et s'arrêtent en dehors du trafic, ceci sécurise tous les utilisateurs du secteur du Poyet. L'Etat a finalement accepté notre sollicitation et nous devons participer financièrement à raison de Frs 90'000.- pour la présélection.

Les autres Frs 90'000.- concernent la présélection qui sera réalisée pour obliquer vers Rueyres-Treyfayes à la sortie de Vuisternens. Bien que la route de Rueyres ne soit pas sur notre territoire, la présélection est sur notre commune et nous devons assumer cette charge.

Ces Frs 350'000.- au total sont des investissements à charge de la commune de Vuisternens sur le tronçon Vuisternens-Vaulruz. Le Conseil communal préférerait mettre ce montant aux investissements, sans quoi l'Etat prélèvera ce montant sur notre compte courant et il grèvera le compte de fonctionnement en 2013

La loi sur les routes permet ce mode de prélèvement, sans que l'assemblée ne se soit prononcée.

Le financement de cet investissement se fera par les disponibilités bancaires ou via un emprunt, si nécessaire.

Comme il n'y a pas de question, la parole est donnée à la Commission financière pour la lecture de leur rapport concernant cet investissement.

◆ M. Robert Delabays, vice-président, donne lecture du rapport, lequel propose à l'assemblée de renvoyer cet investissement au budget 2013, lorsque des informations plus précises seront à disposition.

◆ M. le Syndic est surpris de cette décision, car le décompte final ne sera connu qu'à la fin des travaux et durant l'année prochaine, il n'y aura en principe pas de complément d'information à ce sujet. Toutefois il propose à l'assemblée de passer au vote et ainsi, celles et ceux qui acceptent de mettre cet investissement de Frs 350'000.- au budget 2012 sont priés de lever la main.

◆ **Vote : Les citoyennes et citoyens acceptent cet investissement de Frs 350'000.- sur le budget 2012 par 56 voix**

2.3. Rapport final de la Commission financière, compris le budget de fonctionnement

◆ M. Robert Delabays, vice-président, donne lecture du rapport qui demande à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement.

◆ M. le Syndic remercie les membres de la Commission financière et propose à l'assemblée de passer au vote.

2.4. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements

◆ **Vote final global du budget 2012** : L'assemblée l'approuve, moins 2 abstentions

◆ **Vote du budget de fonctionnement** : L'assemblée l'approuve à l'unanimité.

3. Planification financière

◆ M. le Syndic passe à nouveau la parole à M. Jérôme Bifrare, responsable des finances, pour la présentation de la planification financière de la commune.

◆ M. Jérôme Bifrare donne connaissance des investissements planifiés, soit Frs 2'000'000.- pour la réfection des routes, Frs 2'000'000.- en prévision des travaux de connexion des réseaux d'eau potable, Frs 350'000.- pour la route Vuisternens-Vaulruz, Frs 170'000.- pour le futur carrefour de l'église et Fr. 350'000.- pour la future traversée de Vuisternens.

Dans les ventes de terrain, Frs 250'000.- sont projetés pour les parcelles du secteur du Tintébin.

En conclusion, un graphique démontre qu'à partir de 2015, les finances communales deviendront plus difficiles, avec le début des participations aux frais de rénovation des homes du RSG, ainsi que plus tard, l'agrandissement ou la construction d'un deuxième bâtiment pour le CO de la Glâne.

Pour information, le Service cantonal des contributions projette une augmentation des rentrées fiscales de 2,5% par année pour les impôts ordinaires, mais cela dépend de plusieurs facteurs.

Il s'agit bien évidemment d'une projection, laquelle permet au Conseil communal de s'y référer pour l'ensemble des investissements et réalisations futurs.

◆ M. le Syndic remercie M. Jérôme Bifrare pour l'ensemble de son exposé. Cette planification n'est qu'une information à l'intention des citoyennes et citoyens et n'a pas à être approuvée par l'assemblée, dès lors il propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

4. Divers

◆ Mme Nicole de Montmollin fait remarquer que lors des discussions en prévision du futur RER, les TPF avaient annoncé que le bus Romont – Vuisternens – Sâles – Bulle, passerait par Villariaz. Or selon le nouvel horaire, le parcours via Villariaz a déjà été supprimé, qu'en est-il ?

Réponse de M. le Syndic : Cette suppression de parcours n'a été annoncée au Conseil communal qu'à l'occasion d'une entrevue avec un des responsables des TPF pour une autre affaire.

Le Conseil communal est par la suite intervenu auprès des TPF, lesquels ont répondu que cette suppression était liée à une très faible affluence de voyageurs à l'arrêt de Villariaz et un temps de parcours prolongé.

M. le Syndic ajoute que l'introduction du RER a apporté son lot de chamboulement et que le nouveau patron des TPF, M. Ducrot, a une autre vision que son prédécesseur.

Il n'est pas exclu que le train Bulle – Romont desserve de nouveau certaines gares sur son trajet et en particulier celle de Vuisternens. Ainsi des bus régionaux serviraient principalement au rapatriement des passagers vers les gares.

Quant au trajet des bus via Villariaz, une demande sera de nouveau faite afin de desservir le secteur du Foyer Ste-Marguerite, où un projet de construction d'un immeuble est en discussion, à proximité immédiate du home.

◆ Mme Armelle Braillard s'insurge contre le nouvel horaire des bus TPF, ce qui oblige certaines personnes à se rendre en gare de Romont ou sur leur lieu de travail en voiture, de manière à arriver à temps. Selon les TPF, cet horaire a été mis en consultation et le Conseil communal en a eu connaissance. La population est mécontente et plusieurs personnes ont déjà écrit aux TPF. Une pétition est en cours de préparation.

M. le Syndic répond qu'un contrôle de la consultation de l'horaire sera fait et demande que le Conseil communal reçoive une copie de la pétition, de manière à coordonner les interventions auprès des TPF. Le Conseil communal va bien évidemment donner son accord pour apporter un soutien à l'ensemble de la population qui utilise les transports publics.

◆ M. Jean-Marc Moënnat demande ce qu'il en est du projet de construction d'un centre de ramassage pour les produits carnés ?

M. le Syndic répond qu'actuellement il s'agit d'un avant-projet, mais les premières discussions datent d'environ 3 ans, pour la construction de ce centre à proximité de la déchetterie.

Cet avant-projet prévoit la construction de ce centre à l'emplacement de l'ancien dépôt de munition, à l'entrée de la forêt, entre le giratoire des croisées de Sâles et Le Crêt.

Le Conseil communal n'y est pas forcément favorable, mais comme il s'agit d'un service, il va se renseigner auprès d'autres centres et exiger une garantie qu'il n'y aura pas de nuisances olfactives qui se répandront dans les environs.

A la question de M. Gilles Audergon, M. le Syndic répond qu'il n'y aura pas d'avantages financiers significatifs pour la commune et qu'un droit de superficie sera octroyé.

Il y aura en temps utile une mise à l'enquête officielle et durant cette période d'enquête, le dossier pourra être consulté et un éventuel recours déposé.

◆ M. Dominique Butty fait savoir qu'il est à l'origine de ce projet de déchets carnés afin que les districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse possèdent également un centre de dépôt.

◆ Comme il n'y a plus de question, M. le Syndic tient à remercier toutes et tous pour la participation à cette assemblée. Il tient à remercier ses collègues du Conseil communal et l'ensemble des employés communaux pour tout le travail accompli, toujours avec enthousiasme et conviction, ceci tout au long de l'année pour le bien de la collectivité.

Il clôt l'assemblée en souhaitant, au nom du Conseil communal et en son nom personnel, de très belles fêtes de Noël, ainsi qu'une année 2012 à la hauteur des rêves et espérances.

Afin de perpétuer la coutume, une agape sera servie par M. et Mme Meuwly, nouveaux tenanciers du café-restaurant de la Joux.

L'assemblée se termine à 21h15

Le secrétaire

Le syndic

H. Oberson

J.-B. Chassot
